

***SCFP***

**SERVICE DE LA RECHERCHE DU SCFP  
NOTE D'INFORMATION**

**Assurance-emploi :  
profil de l'utilisation  
par région**

**Mars 2013**

## UTILISATION DE L'ASSURANCE-EMPLOI PAR RÉGION

Le budget omnibus du gouvernement conservateur (projet de loi C-38) a considérablement changé le système d'assurance-emploi. En général, les pressions du marché du travail seront modifiées en faveur des employeurs qui offrent des emplois à bas salaires et l'admissibilité à l'assurance-emploi sera encore restreinte. Le processus d'appel des décisions a aussi été changé; en effet les sièges réservés aux travailleurs et aux employeurs aux comités d'appel sont éliminés. Même avant ces changements, moins de 40 pour cent des travailleurs sans emploi étaient admissibles à l'AE, même s'ils étaient au chômage contre leur gré.

Le présent mémoire donne quelques statistiques (2010) sur l'utilisation de l'assurance-emploi et explique les effets qu'auront les changements dans différentes régions. Ces changements toucheront tous les travailleurs, que ceux-ci reçoivent ou non des prestations d'assurance-emploi, en exerçant des pressions à la baisse sur les salaires dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Mais certains secteurs et régions qui comptent davantage sur les travailleurs saisonniers ou temporaires seront plus durement frappés.

## PROFIL DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE – ASSURANCE-EMPLOI

Les changements à l'assurance-emploi prévus dans le budget de 2012 et récemment entrés en vigueur auront des effets négatifs sur les travailleurs de toutes les régions du pays. Toutefois, les effets seront distribués inégalement et toucheront de manière disproportionnée les femmes et les travailleurs de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada calcule, pour différentes régions du pays, un profil de dépendance économique (PDE) qui évalue l'impact économique des prestations d'aide sociale, de pension et de chômage

Le PDE est une estimation du montant de la prestation par cent dollars de revenu. Par exemple, le PDE moyen de l'assurance-emploi au Manitoba est de 2,0, ce qui signifie que la province reçoit environ 2 \$ de prestations pour chaque tranche de cent dollars d'emploi et autres revenus gagnés dans la province.

La moyenne canadienne du PDE est de 2,5 (2,0 pour les hommes et 3,20 pour les femmes). Le PDE le plus faible pour l'assurance-emploi est pour les hommes de l'Alberta (1,0) et le plus élevé est pour les femmes de Terre-Neuve (9,3).

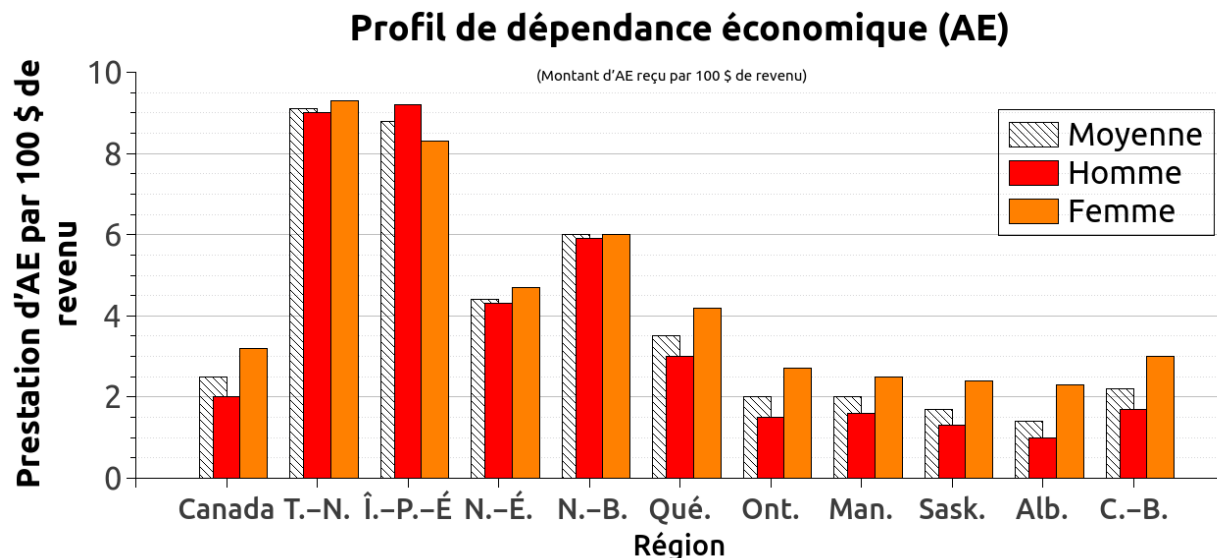


Figure 1 : Profil de dépendance économique pour l'assurance-emploi par région et sexe. (Tableau CANSIM 111-0025, Statistique Canada, 2010)

## PRESTATIONS HEBDOMADAIRES

La répartition des prestations d'assurance-emploi selon la région et le sexe montre l'existence d'importantes disparités entre hommes et femmes, et entre régions. Ces différences sont dues aux écarts de revenus d'emploi entre hommes et femmes et au fait que les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires. Les statistiques sur les prestations de chômage n'incluent pas les congés parentaux et ne concernent que les travailleurs qui ont perdu leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Les récents changements apportés au système d'assurance-emploi feront baisser les salaires et auront des effets négatifs sur tous les travailleurs du pays. Toutefois, même les changements mineurs à l'assurance-emploi auront des effets majeurs sur les femmes de la région de l'Atlantique, du Manitoba, de la Saskatchewan et du Québec.

Il existe un « avantage syndical » considérable en matière de prestations d'assurance-emploi, sans doute dû à l'avantage salarial et à la diminution de la précarité de l'emploi assurée dans la plupart des conventions collectives.

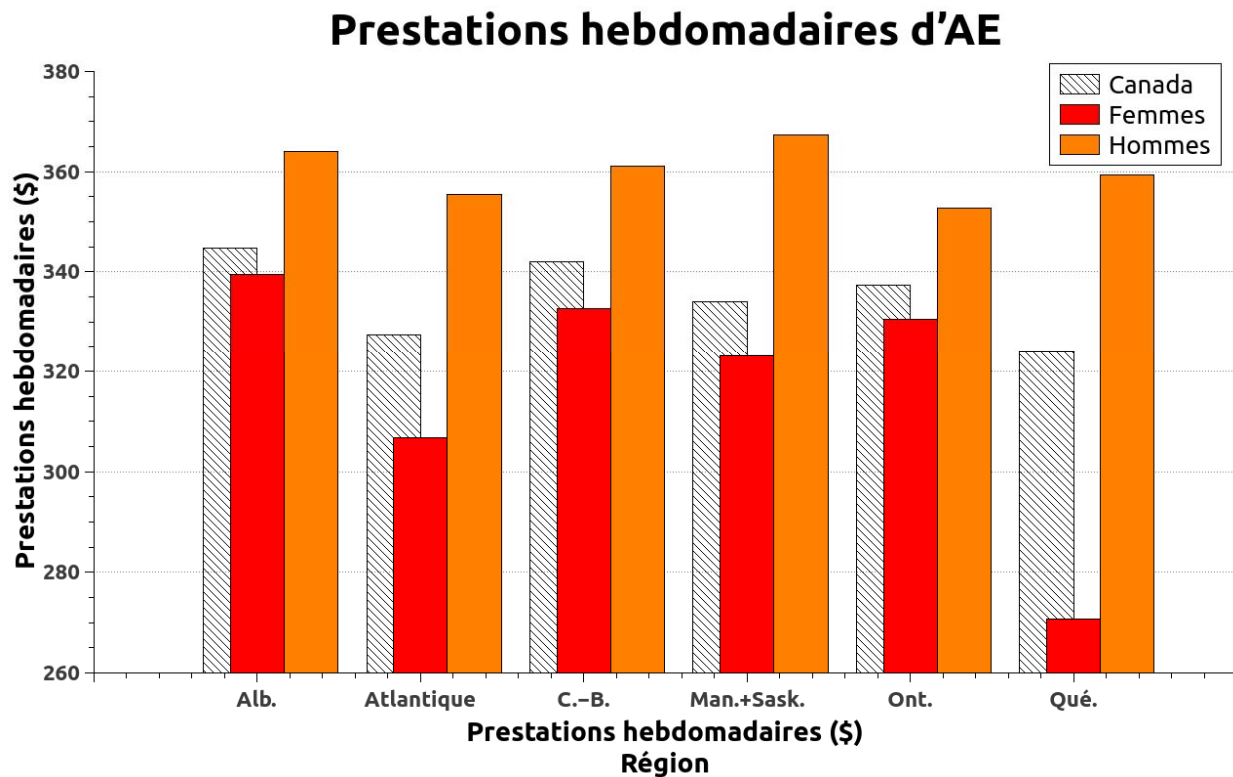


Figure 2 : Prestations d'assurance-emploi. Les prestations moyennes sont montrées et n'incluent que les travailleurs qui touchent des prestations normales (et d'autres) (c.-à-d. excluant les prestations parentales). (Statistique Canada, Fichiers de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2010)

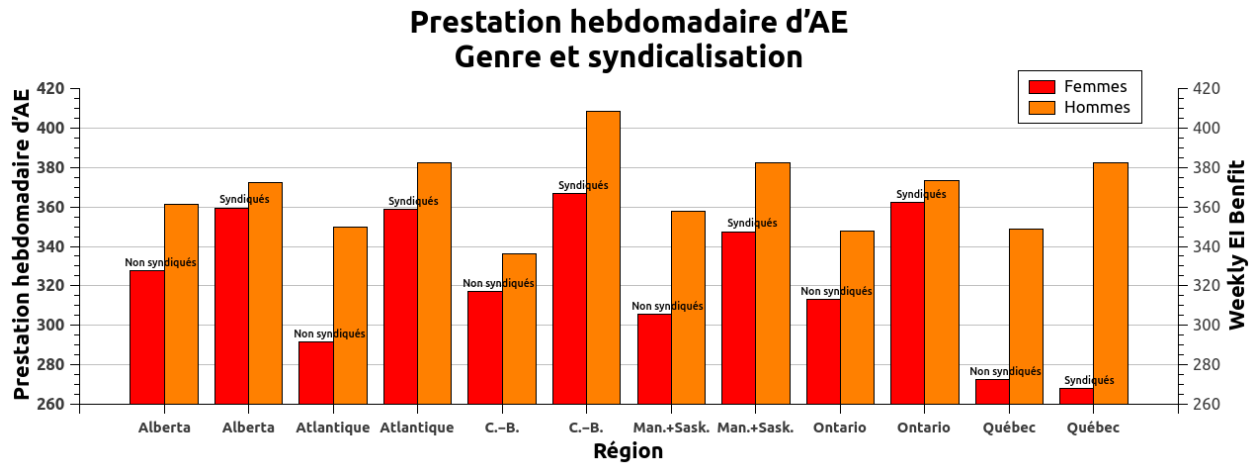


Figure 3 : Prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs syndiqués et non syndiqués, par région et genre. Les prestations moyennes sont indiquées et n'incluent que les travailleurs qui touchent des prestations normales (et d'autres) (c.-à-d. excluant les prestations parentales). (Statistique Canada, Fichiers de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2010)

## PÉRIODE DE RÉCEPTION DES PRESTATIONS

Le nombre moyen de semaines pendant lesquelles les travailleurs reçoivent des prestations est à peu près le même partout au pays. Mais les femmes touchent des prestations beaucoup plus longtemps dans toutes les régions (30 semaines pour les femmes au Manitoba et en Saskatchewan, contre 19 semaines pour les hommes de ces provinces). Tous les travailleurs ont subi les effets des changements relatifs à un « emploi convenable » pour les prestataires fréquents du système d'assurance-emploi, qui doivent accepter tout emploi pour lequel ils sont qualifiés après six semaines de prestations. Mais ces changements auront des effets encore plus négatifs pour les femmes.

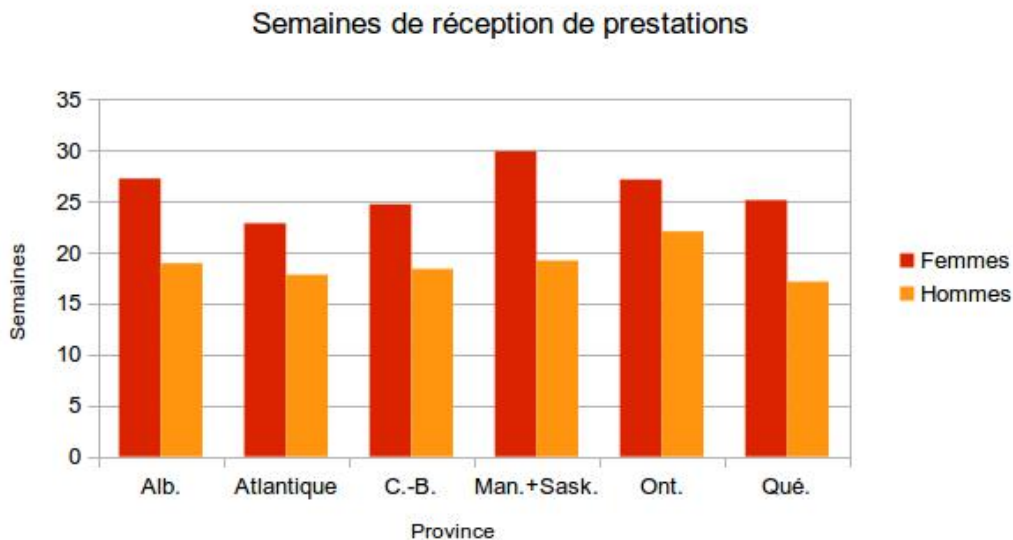


Figure 4 : Nombre moyen de semaines de réception de prestations d'assurance-emploi par région et par sexe. (Statistique Canada, Fichiers de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2010)

## HEURES ASSURABLES

Les calculs utilisés par le gouvernement pour déterminer l'admissibilité à l'assurance-emploi sont en partie basés sur le nombre d'heures d'emploi accumulées par un travailleur au cours de l'année précédente. Ces heures de travail de l'année précédente sont appelées « heures assurables ». Le nombre moyen d'heures assurables des prestataires d'assurance-emploi d'une région qui présentent une demande d'AE indique le niveau de travail précaire dans cette région. Un nombre d'heures assurables moins élevé indique des périodes de chômage plus régulières et un travail précaire (ou emploi saisonnier) accru.

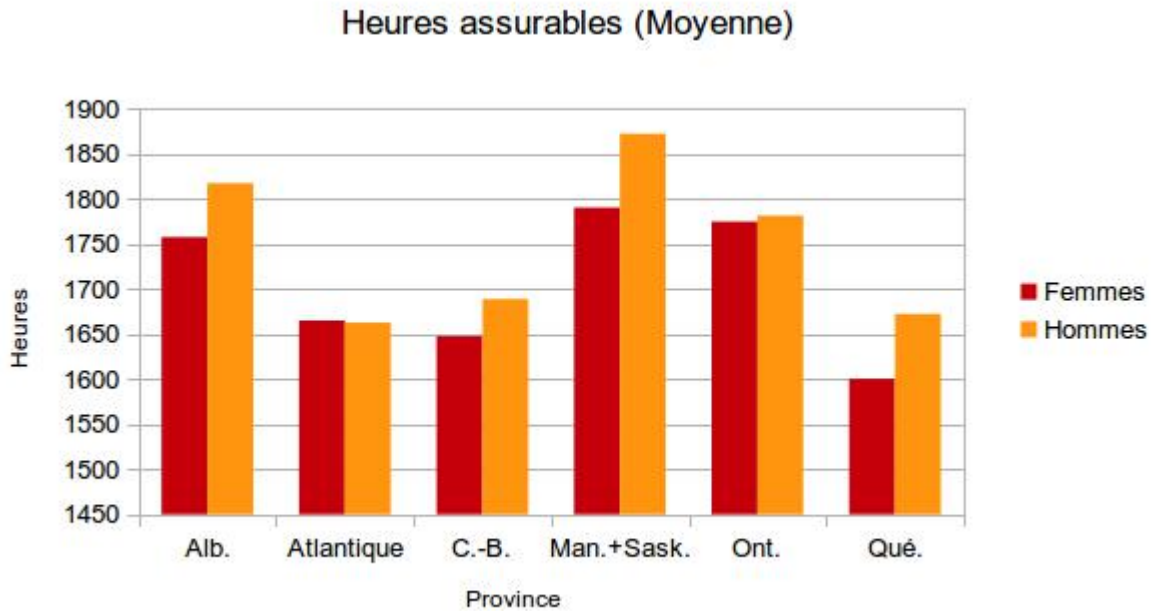


Figure 5 : Nombre moyen d'heures assurables par région et par sexe. (Statistique Canada, Fichiers de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2010)

## DURÉE DE L'EMPLOI

La durée de l'emploi par région montre la précarité de l'emploi pour les travailleurs recevant des prestations de chômage. Les données montrent que la région de l'Atlantique et le Québec ont une proportion beaucoup plus élevée de travailleurs temporaires (11 à 25 semaines) qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Toutefois, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont une proportion élevée (25 %) de travailleurs qui ont de 26 à 38 semaines de travail avant de recevoir des prestations de chômage, ce qui indique que beaucoup de travailleurs occupent des emplois à durée déterminée. Les changements apportés dernièrement à la définition d'« emploi convenable » pour les prestataires fréquents et occasionnels toucheront sans doute ces travailleurs, ce qui fera baisser les salaires dans ces régions.

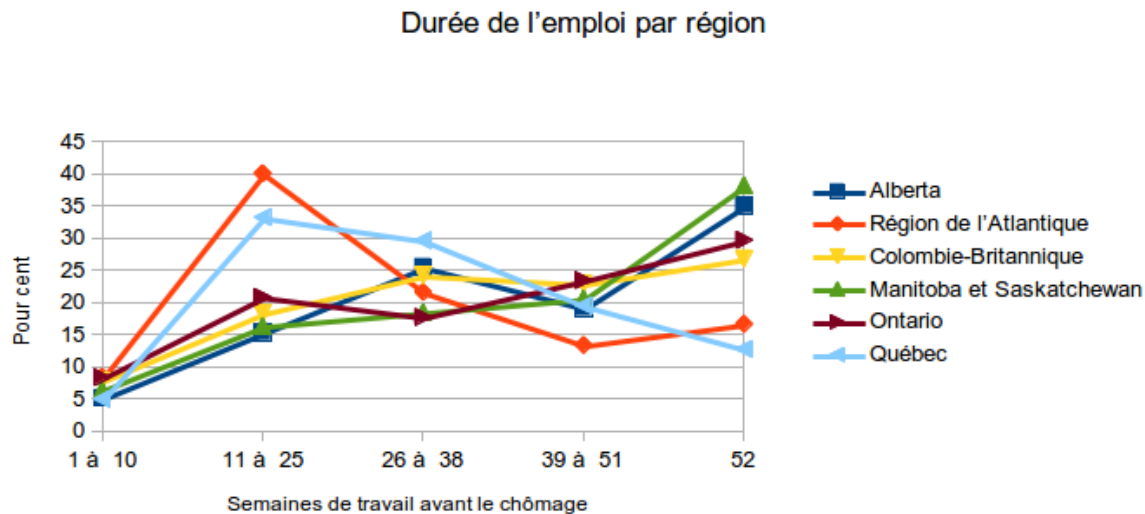


Figure 6 : Semaines de travail pendant l'année (pourcentage par région). (Statistique Canada, Fichiers de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2010)

## CONCLUSION

Tous les travailleurs cotisent à l'assurance-emploi. Le système est censé soutenir les travailleurs qui perdent leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il a été conçu au départ pour que tous les travailleurs sans emploi reçoivent de l'aide pendant qu'ils cherchent du travail qui correspond à leur niveau de compétence et pour leur offrir un soutien financier pendant les périodes de chômage des emplois saisonniers.

Les changements à l'assurance-emploi présentés dans l'omni-budget de 2012 du gouvernement conservateur feront baisser les salaires et réduiront l'accès au système d'AE. Ces changements toucheront tous les travailleurs canadiens, même ceux qui n'interagissent pas avec le système d'assurance-emploi.

Toutefois, la nature actuelle du travail et l'utilisation des prestations de chômage au Canada montrent que ces changements à l'assurance-emploi auront plus d'effets négatifs pour certaines régions que pour d'autres. En outre, la proportion plus élevée de femmes occupant des emplois précaires et temporaires fera en sorte que ces changements auront des effets négatifs encore plus importants pour les travailleuses.